

Direction des Vies participatives Rédaction : B. GABRIEL

CONSEIL DU QUARTIER

CENTRE-VILLE

Mardi 7 juin 2011

RELEVE DE CONCLUSIONS

PRESENTS: **Elus municipaux**: Michel GENDREAU (Coprésident élu), Jacques TAPIN (Adjoint au maire), Marc THEBAULT (Conseiller municipal).

Membres du conseil de quartier: Jeanine BARBOTIN (Coprésidente habitante), Bertrand FRIGOT (Coprésident habitant), Christian-Félix ARNAUD, Christiane BERNIS, Jean-Paul BOISSON, Ginette BONHOMME, Geneviève BONNEAU, Marie-Reine CHATAIGNON, Alain CLUZEAU, Daniel COURANT, Alain CRIGNON, Jean-Louis DORLET, Claudine DRIAN, Bernard FAOUET, Henriette FELON, André FOURNIER, Sylviane GRIGNON, Raymond HIMBER, Brigitte JOUHANIQUE, Sandrine JOUHANIQUE, Michèle JOUSSEAUME, Aline MACHERAS, Françoise MAYE, Michel MOYNARD, Jean-Louis REGRAIN, Michel STEINBERG, Yves SULLET, Mireille TREBUCQ.

Excusés: Delphine RENAUD-PAGE (Adjointe au maire), Bernard JOURDAIN (Conseiller municipal délégué), Gilles ALBERT, Michèle BEAUFORT, Francine BOHIN, Anne-Marie GOURJAULT, Patrick JUDE, Luis Manuel LOPES, Yanik MAUFRAS, Jean-Philippe MOOG, Philippe NAUDEAU, Jean-Pierre OUMAILIA, Jean-Michel PIERRE, Geneviève SUBLAURIER, Michel TISSANDIER.

<u>Agents municipaux</u>: Laurence FAUCON (Directrice des Vies participatives), Bénédicte GABRIEL (Assistante des conseils de quartier).

Public: 5 personnes.

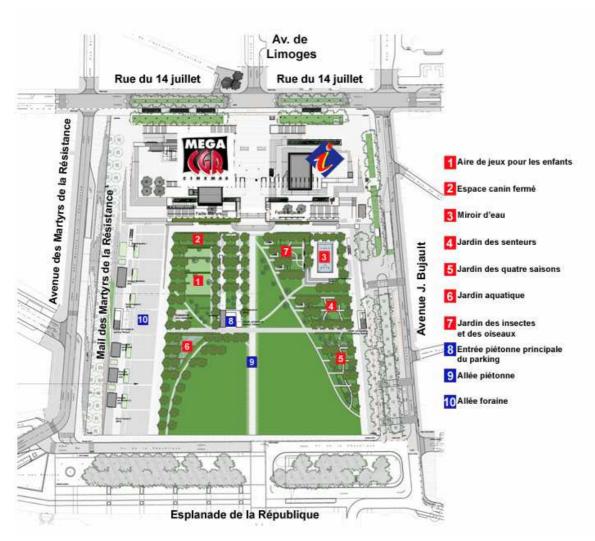
Ouverture de la séance à 20h10

Accueil par Michel GENDREAU, qui rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Point sur les travaux en centre-ville
- 2/ Point sur les dossiers en cours
 - Projet d'animation du Centre-ville organisée par le Conseil de quartier
 - Liaison venelles Strasbourg Coteau Tartifume
 - Restauration 2011 statuaire de la Brèche
 - Renouvellement sur les Conseils de quartier 2011-2013
- 3/ Point sur les réalisations de 2008 à 2011 (document séparé)
- 4/ Temps d'échange avec les conseillers et le public
 - Discussion libre : quels enseignements tirer de ces 3 dernières années ?
 - Quelles orientations pour les Conseils de quartier de 2011 à 2014 ?

1/ POINT SUR LES TRAVAUX EN CENTRE-VILLE

1/ Travaux de la Place de la Brèche



Les premières plantations du jardin de la Brèche débuteront en novembre 2011. Cet espace vert s'étendra sur 4 hectares. Il recouvrira à la fois le parking souterrain et l'actuel parking côté esplanade.

La livraison est prévue en deux temps :

- * mars 2012 : la partie haute du jardin côté CGR et Office de tourisme
- * mars 2013 : la partie basse côté esplanade de la République.

La dalle en béton de l'ouvrage est achevée, la suite des opérations consiste à la recouvrir de terre pour envisager les premières plantations à l'automne 2011.

A partir du 8 juin et en quelques jours, 3 500m³ seront répartis sur plus d'un mètre d'épaisseur entre le mail des Martyrs de la Résistance et l'avenue Bujault sur la partie nord du jardin. Il s'agit d'un mélange de terre végétale pour alléger le poids de l'ensemble sur le toit du parking.

La partie haute du jardin ouverte au public en mars 2012

93 érables planes seront plantés fin 2011, côté avenue Bujault en partie autour du miroir d'eau en pierre calcaire et côté avenue des Martyrs de la Résistance autour de l'aire de jeux pour les enfants et de l'espace canin.

A cette même période, les allées pour traverser le jardin et rejoindre le parking souterrain à pied seront livrées, ainsi que l'escalier monumental en pierre calcaire reconstruit à l'identique de l'ancien.

La 2^{ème} partie du jardin située à l'emplacement de l'actuel parking de la Brèche sera livrée en mars 2013. Le planning des plantations est fixé à l'automne 2012 en lien avec l'ouverture du parking souterrain en novembre 2011.

Un jardin d'arbres et de vivaces :

- 32 chênes chevelus rue du 14-Juillet,
- 12 platanes avenue Bujault,
- 93 érables planes dans la partie haute du jardin
- 35 dans sa partie basse
- 2 pruniers Sainte-Lucie
- 3 cerisiers à grappes
- 8 pommiers à fleurs
- 5 érables de Montpellier
- 5 érables champêtres,...
- une grande collection de vivaces dans chacun des jardins thématiques qui créeront diverses ambiances de part et d'autre des 1390m² de pelouse située en partie centrale de la place.

Questions et réactions :

- Il est fort dommageable que la partie de la Brèche qui est déjà livrée (notamment le haut) montre déjà des signes d'usure et de détérioration. Comment fonctionne la surveillance des équipements installés ?
- Pourquoi ne pas interdire complètement la pratique du skate ?
- J. TAPIN : il existe en effet une garantie après travaux, à la livraison de l'espace, un état des lieux est réalisé.
- M. GENDREAU : il est prévu à la livraison de la Brèche d'affecter une équipe de gestion et d'entretien pour cet équipement.
 - Il est évoqué le mauvais aspect du parvis de l'Eglise St Hilaire (propreté de la terrasse et problème d'entretien des massifs de fleurs).
- J. TAPIN : cette information sera relayée. Cependant, pour des raisons de sécheresse, le service des espaces verts a décidé de ne pas fleurir les massifs cet été afin d'économiser l'eau.

2/ Espaces piétons

• Place du Temple :

Démolition d'une partie de l'îlot central en vue de l'aménagement d'un espace pour l'événementiel.

Questions et réactions :

- Est-il prévu de transformer l'îlot constitué d'un bac à fleurs et de bancs au bout de la rue Ste Marthe ?
- J. TAPIN : l'ensemble de la Place du Temple doit être réaménagé dans le projet des espaces centraux, l'îlot est compris dans cet aménagement.
 - Quel est le devenir du bâtiment occupé par la CCI après son départ ? On entend dire que l'ensemble du bâtiment va être rasé.
- J. TAPIN : un certain nombre d'informations a circulé sur le devenir de ce bâtiment. Ce qui est aujourd'hui acté c'est le départ de la CCI, les négociations sont en cours entre 2 personnes privées. Du point de vue de la municipalité, ce changement remet en jeu le projet d'aménagement ; il est en effet utile d'attendre de connaître la destination future de ce lieu pour adapter la nouvelle place à ces usages.

- Pendant les travaux de la Place du Donjon, qu'est-il envisagé pour les commerçants non sédentaires ?
- J. TAPIN : toutes les hypothèses ont été envisagées en concertation avec les commerçants : Place du Temple, rue V Hugo, sur le parking Boinot, parking des Capucins, quai de la Préfecture, rue Thiers,... Aucune de ces éventualités ne paraissant satisfaisantes, la seule perspective consiste à immobiliser une partie du parking du moulin du Milieu, notamment pour répondre à la demande des commerçants non sédentaires de rester à proximité des halles. J. TAPIN rappelle que cette immobilisation de la moitié du parking du Moulin du Milieu sera seulement le jeudi et le samedi.
 - Les membres du Conseil de quartier ne sont pas satisfaits de cette solution et demandent à ce que leur point de vue soit relayé, le parking du Moulin du Milieu constitue un espace de stationnement à proximité directe du centre-ville qu'il est dommage de limiter pendant les jours de marché.
- J. TAPIN : Cette remarque sera relayée.
 - Est-il prévu d'installer une statue de la Brèche Place du Temple ?
- J. TAPIN: la question de l'implantation des statues dans la ville doit tenir compte des conditions exigées par leurs propriétaires. De plus, au regard du coût de restauration, il est également important de réfléchir à des espaces où ces statues pourraient être conservées le mieux possible contre les intempéries. L'idée consiste donc à trouver un juste équilibre dans le choix des lieux d'implantation pour assurer une conservation optimale à ces œuvres d'art et les porter à la vue du public le plus aisément possible. Il est donc difficile de dire aujourd'hui si une statue pourra être installée sur la place du Temple en répondant à ces 2 conditions.

• Rue Victor Hugo:

Lancement de la phase d'aménagement après la phase de travaux sur les réseaux souterrains : du 6 juin au 1er juillet. Puis les travaux vont se poursuivre par tronçons sans arrêter la circulation de la navette, des piétons et cyclistes sur l'ensemble de la rue jusqu'à début décembre.

Rue Mathurin Berthomé et Place du Pilori :

Présentation en images des travaux en cours, livrés fin juin.

Enfin, Michel GENDREAU informe le Conseil de quartier que tous les chantiers du centre-ville sont réalisés dans les délais, sans aucun retard. De plus la municipalité a décidé d'arrêter les travaux du centre-ville temporairement pendant toute la durée du marché de Noël (à partir du 10 décembre).

2/ POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

1/ Projet d'animation du Centre-ville organisé par le Conseil de quartier

Le projet initial consistait à organiser un vide grenier en juin, le 19 ou 26 juin. Plusieurs problèmes se sont greffés lors la mise en place de ce projet et notamment le vide-grenier payant organisé par les commerçants de la rue St Jean le 19 juin.

Afin de ne pas mettre en porte-à-faux le Conseil de quartier vis-à-vis des commerçants de cette rue, les coprésidents proposent donc de participer à l'événement organisé par la SEM des Halles le 10 septembre prochain. Le Conseil de quartier pourrait organiser un temps d'animation dans l'après-midi et un repas partagé le soir.

Questions et réactions :

- Pourquoi ne pas faire une animation le 13 juillet, autre date proposée et qui ne pose pas de problème par rapport à d'éventuels autres événements ?

- J. BARBOTIN : il apparaît intéressant de s'appuyer sur une structure déjà existante et qui a l'expérience dans l'organisation d'événements, comme la SEM des Halles. Organiser un événement le 13 juillet paraît un peu court, d'autant plus qu'il existe déjà de nombreuses animations pendant l'été.
- J. TAPIN : ce qui intéresse le Conseil de quartier dans ses démarches d'animation de la ville est bien de construire ses projet en partenariat avec d'autres structures qui oeuvrent dans le même sens. En centre-ville, le partenariat avec les commerçants s'avère primordial.
- B. FRIGOT: le partenariat régulier avec le CSC fait quelque peu défaut au Conseil de quartier dans l'organisation de temps d'animations. C'est pourquoi il paraît effectivement judicieux de créer des liens avec d'autres partenaires comme les commerçants. Aujourd'hui, l'association des Vitrines de Niort est en sommeil, mais on peut espérer qu'une nouvelle dynamique soit créée prochainement par les commerçants du centre-ville.
 - Il est suggéré de réfléchir à organiser un repas solidaire pour le réveillon avec le CSC en travaillant sur le quartier des Trois Coigneaux afin de consolider les relations entre le Conseil de quartier et le CSC et de participer concrètement à un projet sur la thématique du lien social.

Afin que le groupe de travail puisse mettre en place le projet, il est nécessaire de voter une enveloppe de crédits de fonctionnement à hauteur de 5 000 €.

VOTE DU CONSEIL à l'unanimité 5 000 €.

2/ Liaison venelles Strasbourg - Coteau Tartifume

Depuis le 23 mai, les agents de la régie voirie déblayent l'escalier qui permettra une première liaison entre les venelles et le coteau. La plate-forme d'accès a été créée, l'escalier est utilisable (mais n'est pas très fonctionnel puisqu'en colimaçon).

Présentation chiffrée de la rénovation :

Rénovation du mur + escalier accès venelle de l'Orient

Garde de corps et lisse : 35 000 € Mur de soutènement : 35 000 €

Soit un budget 70 000 €

En ce qui concerne le mur de soutènement permettant l'accessibilité à partir de la venelle Médiane, le projet nécessite en premier lieu d'un travail approfondi pour répondre au mieux aux exigences d'accessibilité. Les équipes techniques doivent dans un premier temps réaliser un **sondage géotechnique dont le coût est estimé à 10 000 €.**

Questions et réactions :

- Les membres de la commission Espaces publics expriment leur grande satisfaction de voir les travaux démarrer et les premiers résultats.
- Il est évoqué la question de l'éclairage des venelles qui n'est toujours pas installé et qui deviendra pourtant indispensable quand la liaison sera faite.

Réponse de la Direction des Vies participatives : le projet devrait démarrer en septembre. Le financement de 28 000 € voté en 2010 a été reporté sur l'année 2011.

Afin que les services techniques puissent lancer ces sondages et réaliser les quelques travaux autour de l'escalier, il est proposé de voter l'intégralité de l'enveloppe des crédits d'investissement : $100\ 000\ \in$.

VOTE DU CONSEIL : 100 000 € affectés au projet Tartifume à l'unanimité.

3/ Restauration statuaire de la Brèche

1- Restauration des 3 statues : Cain Maudit, Achille, Triptolème

Les services techniques indiquent qu'il n'y a pas d'urgence pour la restauration des statues étant donné que leur implantation ne se fera qu'après la phase de travaux en centre-ville. De plus, il n'est pas certain que cette restauration puisse se faire en 2011 pour des raisons d'obligation de mise en concurrence. Depuis le 1^{er} mai 2010, une nouvelle réglementation des marchés publics a été instaurée : les seuils à partir desquels il est obligatoire de passer par la procédure de mise en concurrence sont passés de 20 000 \in HT à 4 000 \in HT.

Ces 3 statues seront donc restaurées en 2012 pour un montant équivalent à celui de 2010 (environ 25 000 €).

Etant donné la fragilité des 3 statues déjà restaurées et pour satisfaire la demande des propriétaires de ces œuvres, il a été décidé de les installer à l'abri (de la pluie et du gel). La liste des lieux possibles, qui répondent à la demande de création d'un cheminement de la Brèche à Boinot : les 2 résurgences de la place de la Brèche, le Passage Hugo, les Halles, les usines Boinot à terme, la placette du CAC.

Après avis du Conseil de quartier Centre-ville, la décision finale d'implantation de ces œuvres reviendra au Conseil municipal.

- J. TAPIN revient sur la question de la propriété de ces œuvres d'art. Dans les années à venir l'Etat va se dessaisir de son patrimoine. Au niveau local, va se poser la question de la compétence en matière d'œuvres d'art, qui revient à la communauté d'agglomération. La CAN pourrait ensuite contracter une convention de mise à disposition avec la ville pour les statues de la Brèche.
- J. TAPIN précise qu'avec les 3 premières restaurations réalisées en 2010, le Conseil de quartier Centre-ville devient un interlocuteur crédible.

2- La question des vasques de la Brèche

2 vasques et 2 socles vont être nettoyés dans le cadre du projet de la Brèche et seront réinstallés en bas des escaliers.

Réutilisation de vasques en bronze :

Repose de vasques en bronze, déposés lors des précédentes phases de l'aménagement de la Place de La Brèche :

- la reprise sur stock aux services techniques de la Ville de Niort,
- le nettoyage des vasques en bronze,
- la protection pour le transport,
- le transport sur le site, le déchargement et la mise en place dans l'emprise du projet.

Les deux vasques seront mises en place sur deux socles restaurés, positionnés au niveau de l'escalier central (entre le jardin et le haut de Brèche).

Questions et réactions :

- Il est évoqué la Fondation Coubertin pour les questions de restauration des vasques.
- Il est rappelé également la demande de restauration de l'Apollon du Belvédère.

4/ Balades géologiques

- P. BRANGER, auteur de la plaquette, est venu faire part au Conseil de quartier des dernières avancées du projet :
- Le manuscrit a été validé par le BRGM, Bureau de recherches géologiques et minières.
- Il semblerait qu'un co-financement avec l'association L'homme et la pierre puisse être envisageable, P. BRANGER tiendra la Direction des Vies participatives de cette éventualité, s'il est possible de la concrétiser.
- J. TAPIN répond qu'au niveau de la municipalité, il reste :

- à caler une rencontre pour déterminer le rôle de chacun dans la réalisation de cette plaquette (afin de préciser les éléments juridiques notamment),
- à pourvoir disposer du contenu et le faire valider par Mme Le Maire
- à caler le fonctionnement avec l'Office de tourisme qui devrait pouvoir diffuser gratuitement cette plaquette.

5/ Renouvellement sur les Conseils de quartier 2011-2013

- J. TAPIN précise les différentes démarches mises en place pour assurer le renouvellement des Conseils de quartier jusqu'à fin 2013 :
 - Poursuite du mandat jusqu'à fin 2013 ?

Tous les conseillers ont reçu un courrier de la part de J. TAPIN concernant leur décision de poursuivre leur engagement jusqu'à fin 2013 (entre décembre 2013 et mars 2014, l'activité des Conseils de quartier sera mise en sommeil des Conseils de quartier pendant la période de campagne électorale des municipales).

- Un premier article est paru dans le Vivre à Niort du mois de juin, un dossier complet sera publié en octobre. Une campagne d'affichage complètera l'information auprès des Niortais.
- Les « rencontres participactives niortaises » se dérouleront les vendredi 7 (soirée) et samedi 8 octobre au Moulin du Roc

Pistes : exposition projet des conseils, réalisation d'un film, tables rondes type café-conseils (avec 4 thématiques : lien social dans les quartiers, biodiversité, les jeunes, la culture), une soirée-débat sur le thème de la démocratie participative...

Il est actuellement réalisé un reportage vidéo sur les Conseils de quartier 2008-2011, vidéo qui sera diffusée lors de ces rencontres.

• Complément en ciblant les habitants des nouveaux quartiers de Niort

Plutôt que de réaliser un tirage au sort dans l'annuaire téléphonique ou sur les listes électorales, il est envisagé de cibler les habitants des nouveaux quartiers dans l'information ciblée pour le renouvellement des conseillers.

• **Pendant la période de renouvellement :** entre juin et novembre prochains : J. TAPIN propose de poursuivre les projets en cours en commissions, groupes de travail et en bureau.

3/ REALISATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE DE 2008 A 2011

Au début de la séance, il a été remis un document synthétique mettant en valeur les projets du Conseil de quartier Centre-ville sur les 3 dernières années. Il sera envoyé à tous les conseillers absents.

4/ TEMPS D'ECHANGE AVEC LES CONSEILLERS ET LE PUBLIC

Pour lancer ce temps de discussion, J. TAPIN indique que le fonctionnement des conseils de quartier peut s'avérer frustrant, mais un système sans ce type d'organes de démocratie participative ne consiste qu'à répondre à des demandes individuelles. Les conseils de quartier ont par conséquent la vertu de créer des projets collectifs, d'intérêt général.

De manière générale, les travaux mis en œuvre sont débattus, créent de l'échange afin que chacun puisse se l'approprier.

De plus, l'enveloppe de 100 000 € constitue également un élément de frustration. De manière objective, il s'agit d'un montant très peu élevé quand on parle d'investissement public. Cela apprend à travailler ensemble pour l'intérêt collectif.

Enfin, Sur 3 années de fonctionnement :

- 400 conseillers se sont inscrits, 80% d'entre eux ont réellement fait la démarche de venir la première fois. Au bout de 3 ans, 200 conseillers sont encore investis et une centaine ont pu bénéficer d'un temps de formation.
- J. TAPIN souhaite remercier tous les conseillers, également au nom de Mme le Maire, de leur investissement bénévole et motivé pour l'intérêt général.

Questions et réactions :

- Reprendra-t-on les mêmes commissions que lors de ce mandat ? Certains auraient souhaité s'investir dans le domaine du social, du vivre ensemble, mais la commission s'est éteinte rapidement alors qu'il y aurait de nombreux projets à mener.
- B. FRIGOT répond qu'il souhaite créer une commission « vivre ensemble en centre-ville qui permettrait de se saisir de toutes ces questions et notamment comment créer du lien entre les habitants et les usagers du centre-ville.
 - Comment faire venir plus de jeunes dans le Conseil de quartier ? Le dispositif mis en place de recrutement de jeunes pour les ateliers de l'Agenda21

Réponse de la Direction des Vies participatives : sur la base des listes électorales, il est possible d'extraire et de cibler des individus en fonction de leur âge (cibler les jeunes actifs). Le dispositif, un forum en ligne, mis en place pour les ateliers de l'Agenda21 a été très peu fréquenté.

- B. FRIGOT : les jeunes viendront s'impliquer dans les Conseils de quartier quand les projets portés correspondront à leurs attentes, à leurs besoins.
 - Le Conseil de quartier Centre-ville a focalisé ses actions sur des projets trop ambitieux (grands travaux du centre-ville notamment). L'intérêt pour les années à venir consisterait à travailler sur des actions de proximité, à moins grande échelle.
 - Il sera très important de donner une place aux nouveaux arrivants dès le début et leur permettre de trouver un intérêt à participer.
- J. TAPIN: pour la prochaine mandature des Conseils de quartier, il sera nécessaire de donner davantage de place aux commissions pour ancrer leurs projets dès le début. De plus, il sera toujours indispensable de distinguer les sujets qui donnent lieu à l'organisation de réunions publiques et d'une concertation spécifique à laquelle les conseillers de quartiers peuvent prendre part (les travaux du centre-ville par exemple) et les réunions des Conseils de quartier centrées sur les projets des commissions et groupes de travail qui sont ouvertes au grand public.
 - Plusieurs conseillers témoignent leur satisfaction d'avoir pris part aux travaux du Conseil de quartier, lieu d'échange, de discussion et de proposition. Certains remercient en particulier la référente de la commission Espaces publics pour son implication.
 - Pour certains dossiers, l'action du Conseil de quartier et le lien avec les services de la ville ont permis de trouver des solutions rapides et pérennes.
- M. GENDREAU : quand les élus, les services sont alertés d'un quelconque problème par les Conseils de quartier, ils se déplacent régulièrement sur site et tentent de trouver une solution, qui soit en phase avec l'intérêt général.
 - On n'obtient jamais à 100% ce qu'on demande à une municipalité, mais par le biais des Conseils de quartier, le lien se crée et une grande partie des demandes finit par trouver un écho.
 - Il est très intéressant, dans les actions menées dans le cadre du Conseil de quartier, de permettre les échanges, de confronter les points de vue divergents et de donner aux conseils la possibilité d'arbitrer ses choix.
- J. TAPIN : les Conseils de quartier représentent en effet une bonne école d'apprentissage de la démocratie. Il est important dans la conception de leur fonctionnement de permettre aux personnes qui s'impliquent d'avoir la possibilité de peser sur une décision.

 Etre conseiller de quartier représente un investissement personnel et bénévole très important. Les conseillers sont très sollicités pour prendre part dans les différents projets de la ville tout en menant des actions au sein de leur quartier.

Les co-présidents saluent le travail réalisé et l'implication bénévole des conseiller du Centreville

La séance est levée à 23h.